



Ménières, le 5 juillet 2016

PV de l'assemblée communale du 5 juillet 2016 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue et présente la table du Conseil et la table administrative

Madame Cornelia Steiner prendra le PV.

M. le Syndic Cédric Béguin excuse Mesdames Mélanie Pichonnat et Angélique Thurler, Messieurs Serge Corminboeuf, Bertrand Bise et Grégory Blanchard.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°24 du 17 juin 2016, par avis au pilier public, par tout-ménage ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutateurs nommés sont Monsieur Pascal Robert et Monsieur Marc Corminboeuf. Le nombre de personnes est de 28, la majorité absolue est fixée à 15. Pour les comptes, les 5 membres du Conseil ne sont pas comptés dans les votes, ce qui ramène la majorité à 12.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions. Ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2015
2. Comptes 2015
 - 2.1 Comptes de fonctionnement, d'investissements et bilan
 - 2.2 Rapports de l'organe de révision et de la commission financière
 - 2.3 Approbation
3. Législature 2016-2021
 - 3.1 Nomination des membres de la commission financière
 - 3.2 Nomination des membres de la commission d'aménagement
 - 3.3 Nomination des membres de la commission de naturalisations
 - 3.4 Approbation
4. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2016-2021
5. Délégation de compétence au Conseil communal pour la législature 2016-2021
6. Approbation de la modification des articles 3 ; 25 et 27 al. 1 des statuts de l'Association du Cycle d'orientation des Communes de la Broye et de Villarepos

7. Informations communales
8. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2015

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques. Reçu à ce jour deux modifications par écrit qui ont été prises en compte. Il n'y a pas d'autres questions. Le PV du 15 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2015

M. le Syndic annonce que les citoyens ont eu la possibilité d'en prendre connaissance par publication in extenso dans le journal, sur le site et qu'ils ont été consultables au bureau 10 jours avant l'assemblée. Les comptes ne sont dès lors pas relus ni détaillés, mais des explications complémentaires sont données par M. Claude Andrey.

2.1. Comptes de fonctionnement

M. Claude Andrey donne quelques compléments et précisions, notamment des réponses à certaines questions restées ouvertes lors de la dernière assemblée.

Le résultat des comptes de fonctionnement 2015 s'élève à 6'039.26 CHF pour un montant de charge de CHF 1'744'611.48.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions. Il n'y a pas de questions sur les comptes de fonctionnement.

2.2. Comptes d'investissement et bilan

M. le Syndic passe la parole à M. Claude Andrey pour des précisions et lit le rapport de la fiduciaire Fiduflex à Estavayer-le-Lac.

L'assemblée n'a pas de questions. M. Le Syndic passe la parole à la commission financière pour son rapport.

2.3. Rapports de l'organe de révision et de la commission financière

M. Fabrice Corminboeuf fait lecture du rapport de la commission financière, annonce le préavis positif de l'organe de révision Fiduflex SA, et invite l'assemblée à accepter les comptes 2015.

2.4. Approbation

M. le Syndic passe au vote des comptes 2015 qui sont acceptés à l'unanimité. Il remercie Mme Mélanie Pichonnat ainsi que la commission financière pour leur travail.

Approbation 21 personnes, 1 abstention

3. Législature 2016-2021

3.1. Nomination des membres de la commission financières

M. le Syndic et le Conseil communal proposent Messieurs Pascal Robert, Grégory Blanchard ainsi que Claude Michel

Approbation : 26 personnes et 2 abstentions.

3.2. Nomination des membres de la commission d'aménagement

M. le Syndic et le Conseil communal proposent Messieurs Serge Corminboeuf, Luc Corminboeuf et Daniel Perrin ainsi Claude Andrey et Cédric Béguin pour la commune.

3.3. Nomination des membres de la commission des naturalisations

M. le Syndic et le Conseil communal proposent Madame Béatrice Moret, Monsieur Bertrand Bise ainsi que Martial Doy. Il reste une place à repourvoir

Approbation : 27 personnes, pas d'avis contraire

3.4. Approbation

Approbation : 27 personnes, pas d'avis contraire

4. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2016-2021

M. le Syndic présente les différentes convocations pour la prochaine législature : La feuille d'avis officielle, le pilier public, le Journal communal et le site internet de la commune. Il demande s'il y a des remarques, aucune remarque de l'assemblée.

5. Délégation de compétence au Conseil communal pour la législature 2016-2021

M. le Syndic explique que le Conseil communal a une délégation de compétence lors de transactions immobilières jusqu'à hauteur de 20'000.00 CHF sans devoir consulter l'assemblée communale. Le montant reste inchangé selon les autres législatures.

Monsieur Jean-Charles Schüpbach demande pour quel genre d'investissement sont ces CHF 20'000.

M. le Syndic répond qu'ils sont pour l'achat, la vente ou la donation de partage d'immeuble.

Approbation : 22 personnes, pas d'avis contraire

6. Approbation de la modification des articles 3 ; 25 et 27 al 1 statuts de l'Association du Cycle d'orientation des Communes de la Broye et de Villarepos

Article 3 :

Ancien article :

L'Association a pour but la gestion des écoles du CO de la Broye en particulier l'acquisition, la construction, la location et l'entretien des bâtiments scolaires, à Estavayer-lac et Domdidier.

Nouvel article :

L'Association a pour but la gestion des écoles du CO de la Broye en particulier l'acquisition, la construction, la location et l'entretien des bâtiments scolaires, à Estavayer-lac et Domdidier et **Cugy**.

Article 25 :

Ancien article : Mode de répartition des investissements :

Mode de répartition des investissements : Les frais de construction de bâtiments à la charge de l'Association sont répartis à raison de la moitié à charge de la commune où se situe la construction et de la moitié à charge des autres communes membres, l'autre commune où se trouvent les bâtiments scolaires étant toutefois exclue de la répartition.

Nouvel article : Mode de répartition des investissements

- 1) Le montant des investissements à la charge de l'Association est réparti à raison du 15% à charge de la commune dans laquelle se situe l'investissement, le solde étant ensuite réparti entre toutes les communes au prorata de leur population légale.
- 2) Dans le calcul de la répartition des investissements nécessaires à la création d'un nouveau site à Cugy (1^{ère} étape), la population d'Estavayer-le-Lac et de Domdidier (avant fusion) n'est prise en compte que pour moitié. Cette règle ne s'applique pas aux investissements nécessaires à la réalisation d'autres projets, respectivement à un agrandissement ultérieur du site de Cugy.
- 3) Les communes ont la possibilité de régler directement, selon des modalités arrêtées par le comité, la part des investissements qui leur incombe et le solde est financé, en principe, par l'emprunt. Celui-ci est alors contracté par l'Association qui refacture aux communes les frais financiers qui en découlent (intérêt et amortissement) au prorata du montant de leur participation couvert par l'emprunt.

Article 37 :

Ancien article : Emprunts :

- 1) L'Association peut contracter les emprunts nécessaires à la construction de bâtiments et à d'autres investissements jusqu'à concurrence de 20 millions de francs.

Nouvel Article : Emprunts

- 1) L'Association peut contracter les emprunts nécessaires à la construction de bâtiments et à d'autres investissements jusqu'à concurrence de 30 millions de francs.

M. le Syndic passe la parole à Monsieur Pierre Perroud qui explique les modifications des 3 articles.

M. Pierre Perroud explique qu'il y aura environ 400 élèves de plus en 2025, ce qui engendre une augmentation d'une vingtaine de classes, d'où la création d'un nouveau C.O sur la commune de Cugy.

Préciput Cugy : CHF 4'140'000

Le solde à répartir entre les communes est de CHF 23'460'000.-

Pour Ménières les coûts se montent sur CHF 339'791.00 à répartir selon la population légale de 378 habitants soit CHF 898.92 / par habitant et 1.47% du coût total. Le tout serait à payer entre 2020 et 2052.

Le total avec les intérêts : CHF 541'967.54

Un mécanisme permet de payer tout de suite pour éviter les intérêts.

Le préavis du Conseil communal est favorable à cette modification

Approbation : 26 personnes, 1 abstention, pas d'avis contraire

7. Information communales

7.1. PAL

M. le Syndic informe que le traitement des oppositions est en cours. Un courrier sera envoyé aux opposants afin d'aller de l'avant.

Monsieur Pascal Robert demande si une présentation avait été faite.

M. Claude Andrey lui répond que le PAL a été présenté lors d'une séance à la grande salle.

7.2. Chemins et regards

M. le Syndic informe que Monsieur Waeber a été contacté pour les chemins et regards qui ont été endommagés et qui n'ont pas supporté la charge ces 3 dernières années. Monsieur Waeber a répondu par courriel de hier que le fournisseur viendra les contrôler sur place.

7.3. Trottoirs : investissement de CHF 250'000.-

M. le Syndic informe qu'une étude est en cours afin de trouver la meilleure solution possible. Eventuellement une zone 20km/h

Monsieur Pierre Rey dit qu'un trottoir haut est plus sûr.

Monsieur Jean-Paul Corminboeuf pense que une zone 20km/h, les conducteurs ne respecteront pas la limitation

Monsieur Luc Corminboeuf s'étonne sur le fait de revenir sur la décision déjà prise.

Monsieur le Syndic répond qu'un montant a été voté et qu'une étude est en cours. Le conseil communal ne remet pas en cause le trottoir. Mais, le dossier a été reçu après avoir

voté le crédit. Alors une étude est quand même judicieuse afin de prendre la meilleure solution possible.

Monsieur Luc Corminboeuf demande comment ça se passe pour le trottoir de la Malafin.

Monsieur Fabrice Corminboeuf dit que l'investissement a été voté favorablement et qu'il faut aller de l'avant.

Monsieur Pierre Rey demande de discuter avec les propriétaires pour la sortie de la route de l'ancienne poste vers la grande route.

Goudronnage Clos Quartier – Pré de la Cure

Monsieur Marcel Ansermet informe que le goudronnage se fera courant août, sur deux à trois jours probablement, et les personnes concernées seront avisées par courrier dans les semaines à venir.

L'assemblée n'a plus de questions.

8. Divers

M. le Syndic ouvre les questions à l'assemblée

Monsieur Pierre Rey demande de faire attention de ne pas dépasser le financement de la construction du Cycle d'Orientation à Cugy.

Monsieur Philippe Caille demande pour la révision de l'imposition des entreprises.

Monsieur Claude Andrey lui répond pour le RIE3

Monsieur Marcel Ansermet prend la parole au sujet du problème d'eau vers l'atelier CVT. Monsieur Chevalley réglera le problème d'ici l'automne.

Monsieur Marc Corminboeuf demande pour le dossier Valtraloc.

Monsieur Pierre Perroud répond qu'une demande à Monsieur Biland qui est au service de Ponts et Chaussées avait été faite. Il a répondu à Monsieur Pierre Perroud qu'il répondrait plus tard, fin juillet.

Monsieur Luc Corminboeuf explique qu'un crédit d'étude avait été voté pour une étude Valtraloc et que par conséquent nous pourrions aussi prendre les idées pour nous.

Monsieur Pierre Rey propose de regarder avec Valtraloc pour l'étude des trottoirs.

Monsieur Phillippe Caille demande s'il est judicieux de goudronner vers le Pré-de la Cure étant donné qu'une étude pour les trottoirs est en cours. Monsieur le Syndic répond que ce n'est pas au même endroit.

Remerciements

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil pour tout le travail accompli, les citoyens pour leur présence active, le personnel de l'administration, tous les employés communaux ainsi que les membres des commissions.

M. le Syndic remercie l'assemblée et convie ses participants au verre de l'amitié.

L'assemblée levée à 21h08.

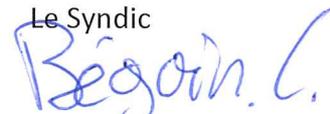
La Secrétaire

p.o. 

C.Steiner



Le Syndic



C. Béguin